

INTÉRIALE

cdg'
Centre de Gestion
de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'OFFRE PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION DE LA MANCHE

Réservée aux
agents retardataires
des collectivités adhérentes
à la convention de participation
prévoyance du centre de gestion
de la Manche

- PRÉVOYANCE
- SERVICES
- ACTION SOCIALE
- PRÉVENTION

La confiance,
notre force



LA MUTUELLE & VOUS

Des prestations de qualité à votre service

Intériale offre des solutions personnalisées, une qualité de service certifiée et un environnement d'entraide et de solidarité entre ses adhérents. Près de **535 000 bénéficiaires** nous font déjà confiance pour leur protection sociale.

Intériale est soucieuse d'adapter ses offres aux besoins spécifiques des agents des collectivités territoriales.

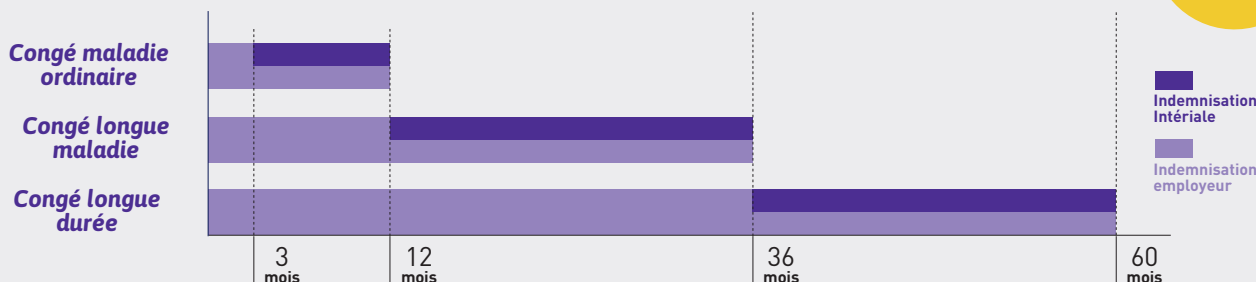
Les bonnes raisons d'adhérer

- **Mutuelle santé et prévoyance experte des agents territoriaux**
 - Connaissance approfondie des métiers et des filières territoriales.
 - Services spécifiques pour les agents territoriaux.
 - Mutuelle historique de la Fonction Publique Territoriale depuis 1948.
- **Une qualité de service**
 - Intériale est certifiée ISO 9001 sur l'ensemble de la satisfaction adhérents.
 - À réception du dossier complet, vos remboursements sous 48h.
 - Un espace web adhérent.
- **Mutuelle proche, solide et pérenne**
 - Un réseau d'agences de proximité.
 - Des permanences et réunions d'information dans votre collectivité.
 - Plus de 600 collectivités nous font déjà confiance.

VOTRE PRÉVOYANCE

AGENT TERRITORIAL TITULAIRE

Ce que garantit votre statut en cas d'ITT*



* Incapacité Temporaire totale de Travail

VOS GARANTIES

Pour préserver votre niveau de vie en cas de coup dur, votre collectivité vous propose le **pack Prévoyance Intériale**.

BASE	NIVEAU DE PRESTATION
Incapacité Temporaire de Travail	95 % TIN + NBI ⁽¹⁾
Incapacité renfort RI	95 % TIN + NBI + RI
OPTIONS	NIVEAU DE PRESTATION
Incapacité permanente renfort RI	95 % TIB + NBI + RI
Incapacité permanente sans RI	95 % TIB + NBI
Décès toutes causes et PTIA	200 % du salaire brut Annuel
Perte de retraite	95 % TIB + NBI

Tarifs exprimés en TTC et incluant la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TSCA), taux en vigueur à ce jour.

(1) Indemnisation maximale dans les conditions de la garantie contractuelle sur la base d'un mois de 30 jours.

LES +

- Pas de questionnaire médical
- Pas de limite d'âge
- Aucun frais d'adhésion ou de dossier

ATTENTION : L'agent retardataire est un agent souhaitant adhérer à la convention de participation après le délai de 12 mois suivant la date d'effet du contrat ou 12 mois suivant sa date d'entrée dans la collectivité.

Un délai de stage de 6 mois sera appliqué.

Traitement Indiciaire Brut (TIB)
 + Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
 + Régime Indemnitaire (RI)
 = **TRAITEMENT DE RÉFÉRENCE**





Exemple d'indemnisation

Jean-Paul K. a un traitement net qui s'élève à 1 750 € par mois. Suite à un accident, il est en congé maladie.

Son complément Intériale de demi-traitement lui garantit un revenu net à 95 % soit 1 662,50 € par mois*.

*pension CNRACL incluse

VOS SERVICES



GARANTIES ASSISTANCE ⁽¹⁾

En cas d'Incapacité Temporaire totale de Travail ou d'Invalidité

- Informations médicales, juridiques et vie pratique
- Assistance psychologique
- Aide ménagère

En cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail

- Aide au retour à l'emploi

En cas d'Invalidité

- Conseil social
- Relais service à la personne

En cas de décès

- Aide à l'organisation des obsèques
- Prise en charge des enfants de moins de 15 ans

(1) Garanties Assistance assurées par IMA Assurances.



SERVICES PRÉVENTION

- Formations et sensibilisation aux risques professionnels
- Assistance psychologique

ACTION SOCIALE



Fidèle à ses valeurs de solidarité, Intériale développe l'action sociale en faveur de ses adhérents en difficulté.

Micro prêt social : prêt bonifié pour financer des projets de vie dans un cadre social.

Micro prêt santé : prêt social dédié à la santé.

VOS COTISATIONS

BASE

Incapacité Temporaire de Travail	1,10 %
Incapacité renfort RI	1,14 %

COTISATIONS

OPTIONS

COTISATIONS

Invalidité permanente renfort RI	0,87 %
Invalidité permanente sans RI	0,87 %
Décès toutes causes et PTIA	0,38 %
Perte de retraite	0,56 %



Exemple de cotisation

Alexandra M. perçoit un traitement de référence de 1 900 €. Elle souhaite se couvrir avec la garantie Incapacité Temporaire de Travail sans régime indemnitaire.

Sa cotisation mensuelle s'élève à 20,90 €, hors participation employeur.

COMMENT ADHÉRER ?

Vous êtes assuré(e) par un autre organisme

Adressez à votre assureur un courrier de résiliation par lettre recommandée avec AR en observant un préavis de 2 mois avant la date anniversaire de votre contrat*.



* Si la date de votre préavis est dépassée, vous pouvez bénéficier de la Loi Châtel en adressant le courrier de résiliation dans les 20 jours à compter de la date de réception de votre échéancier.

Vous n'êtes pas assuré(e)

**Complétez un
bulletin d'adhésion**
Daté et signé



Vous êtes déjà assuré(e) chez Intérieure

Remplissez un bulletin d'adhésion daté et signé pour adhérer à cette offre.



+ Joignez les pièces demandées :

- Une copie recto/verso de la pièce d'identité
- Un RIB
- Une copie du dernier bulletin de salaire



Adressez votre dossier complet

aux Ressources Humaines
de votre collectivité

Plus D'INFOS

@

conventionprevoyancecdg50@interiale.fr

La confiance, *notre force*

INTÉRIALE

INTÉRIALE - Siège social : 32, rue Blanche, 75009 PARIS - www.interiale.fr
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, N° SIREN : 775 685 365

**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**
MEMBRE DE LA

afao
ISO 9001
Qualité
AFNOR CERTIFICATION



INTÉRIALE est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS cedex 09.

(1) **IMA ASSURANCES** Société anonyme au capital de 157 000 000 € entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9 - Immatriculée au RCS de Niort n° 481 511 632.

(2) **Union Mutualiste MFPrécaution** Union soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité Union Mutualiste MFPrécaution inscrite au répertoire SIRENE : 508 400 629 - 62 rue Jeanne d'Arc - 75640 Paris Cedex 13.

Édition Novembre 2024 - Document publicitaire non contractuel établi en fonction de la réglementation applicable au jour de la publication. Crédit photos : Shutterstock.